

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 785

24 mars 2012

### SOMMAIRE

Alix Venture S.à r.l. ....	37635	Initio S.A. ....	37677
All-In Management ....	37652	International Trade Real Estate Développement S.A. ....	37677
A.L.T. S.A. ....	37678	Jaazz Consulting SA ....	37678
eepi Luxembourg ....	37668	Jaazz Consulting SA ....	37679
Entreprise de Desossage Romain Stoltz S.à r.l. ....	37634	Jag International S.A. ....	37678
Eurogroup S.A. ....	37634	JamaicaLux S.A. ....	37678
Européenne de Participations Financières et Industrielles ....	37635	James Lux S.à r.l. ....	37641
Exclusive Car Concept S.A. ....	37679	J.G. Invest S.A. ....	37677
Fersa S.A. ....	37639	Kadelice S.à r.l. ....	37648
Fersa S.A. ....	37640	Karggen ....	37637
Fersa S.A. ....	37650	Klingelberg Luxembourg A.G. ....	37679
Fersa S.A. ....	37640	La Poja ....	37680
Figest S.A. ....	37651	Leader International E-Solutions ....	37680
Finacom Venture S.A. ....	37651	Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A. ....	37676
FLORALIE Spf S.A. ....	37652	Longitudes (Luxembourg) S.A. ....	37651
Franklin Templeton International Services S.A. ....	37639	Longitudes (Luxembourg) S.A. ....	37680
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A. ....	37640	Luxembourg McD Investments S.à r.l. ...	37679
FSC Luxembourg S.A. ....	37652	Marvillo S.à r.l. ....	37680
GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l. ....	37640	Metaline Holding ....	37660
Goodcrush S.A. ....	37659	Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A. ....	37677
Haut Atlas, s.à r.l. ....	37635	NIH Lambda Management S.à r.l. ....	37641
Henderson Fund SICAV ....	37635	Novagreen PV S.à r.l. ....	37650
Herakles S.A. ....	37659	Opera Masters SCA SICAR ....	37634
HM Medics S.A. ....	37676	Oranje-Nassau Parcours ....	37656
Hot Stuff S.A. ....	37677	P.C.M. S.A. ....	37658
ILDAN International S.à r.l. ....	37660	ProLogis UK LVII S.à r.l. ....	37668
Immo Casa S.à r.l. ....	37640	"Truck & Equipment Services SA" ....	37651
		VPP S.à r.l. ....	37641

**Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.895.

L'an deux mille douze, le huit février

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en tant que mandataire des actionnaires de la société "OPERA MASTERS SCA SICAR", une société en commandite par actions, à capital variable, et régie par la loi modifiée du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 115 895, a été constituée suivant acte reçu en date du 18 avril 2006 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 mai 2006, sous le numéro 930, ci-après la «Société».

Laquelle comparante agit en représentation des actionnaires de la Société en vertu de procurations lui délivrées, lesquelles sont restées annexées au prédit acte de constitution reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2006.

Laquelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Suivant le prédit acte du 18 avril 2006, enregistré à Luxembourg A.C. le 21 avril 2006, vol.153S, fol.24, case 2 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 4 mai 2006, référence L060039054, les actionnaires ont constitué la société "OPERA MASTERS SCA SICAR".

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de la durée de la société, à l'article deux des statuts.

Le premier paragraphe de l'article deux rédigé erronément dans l'acte du 18 avril 2006, comme suit:

« **Art. 2.** La société est créée pour une période de sept (7) ans à partir de la date de sa création et se terminera le 18 avril 2012 (...).»

doit être remplacé comme suit:

« **Art. 2. Paragraphe 1<sup>er</sup>.** La société est créée pour une période de sept (7) ans à partir de la date de sa création et se terminera le 18 avril 2013 (...).»

Qu'en conséquence, il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartient.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6588. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Releveur (signé): I. Thill.*

Référence de publication: 2012022680/40.

(120028476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Entreprise de Desossage Romain Stoltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6833 Biwer, 84, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.972.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023041/9.

(120029449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Eurogroup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.515.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023044/10.

(120029891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023047/10.

(120029538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Haut Atlas, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.809.

---

*Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social de la société à Luxembourg le 16 avril 2009 à 10h00*

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Général Extraordinaire des Associés tenue sous seing privé au siège social le 16 avril 2009, que:

L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la cession de une (1) part sociale, établie en date 16 avril 2009 entre le Cédant: la société anonyme Pargestion S.A., établie et ayant eu son siège social 39 avenue Monterey L-2163 Luxembourg,

Détenteur à titre fiduciaire d'une part sociale, représentant la participation au capital de la société Haut Atlas Sàrl, RCS B122809, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg.

et le Cessionnaire: Monsieur Ubbo SLUITER, né le 15.01.1942 à Groningen (NL) demeurant au 217 route d'Esch I-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 16/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2012023450/19.

(120030575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---

**Henderson Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R.C.S. Luxembourg B 133.417.

---

La convention d'agent domiciliataire conclue le 1<sup>er</sup> juin 2010 entre BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg, en sa qualité d'agent domiciliataire, et Henderson Fund Sicav, une Société d'investissement à capital variable, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 133.417, a été résiliée avec effet au 23 décembre 2011.

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012023076/11.

(120029465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Alix Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.924.

---

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ALIX INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 157.919, ici représentée par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de "ALIX VENTURE S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 157.924,

constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 24 mars 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 3 mai 2011,

et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de réduire le capital social à concurrence de 29.963.145,- EUR (vingt-neuf millions neuf cent soixante-trois mille cent quarante cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 199.754.300,- EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante-quatre mille trois cents euros) à 169.791.155,- EUR (cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt onze mille cent cinquante cinq euros) par le remboursement à l'Associée Unique sans annulation de parts sociales.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de fixer la valeur nominale de quatre-vingt cinq euros (85,- EUR) par part sociale.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 169.791.155,- EUR (cent soixante neuf millions sept cent quatre-vingt onze mille cent cinquante cinq euros), représenté par 1.997.543 (un million neuf cent quatre vingt dix-sept mille cinq cent quarante trois) parts sociales de 85,- EUR (quatre-vingt cinq euros) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 2.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

**suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the nineteen day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

ALIX INVEST S.à r.l., limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg»), section B, number 157.919, here represented by Ms Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal delivered to her.

This proxy initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of ALIX VENTURE S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg»), section B, number 157.924, incorporated by deed of the undersigned notary on the 17<sup>th</sup> of December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 551 of 24<sup>th</sup> of March 2011, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary on the 29<sup>th</sup> of December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 873 of the 3<sup>rd</sup> of May 2011,

and that he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to delete the par value of the shares.

*Second resolution*

The Sole Partner decides to decrease the corporate capital by an amount of EUR 29,963,145.- (twenty-nine million nine hundred sixty three thousand one hundred forty-five) so to bring it from its actual amount of EUR 199,754,300.- (one hundred ninety nine million seven fifty four thousand three hundred euro) to EUR 169,791,155.- (one sixty-nine million seven hundred ninety-one thousand one hundred and fifty-five euro) by reimbursement to the Sole Partner, and without cancelling shares.

*Third resolution*

The Sole Partner decides to fix the par value of the shares to eighty-five euro (EUR 85.-) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of such decrease of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 169,791,155.- (one sixty-nine million seven hundred ninety-one thousand one hundred and fifty-five euro), represented by 1,997,543.- (one million nine hundred ninety seven thousand five hundred forty three) shares with a par value of eighty-five euro (EUR 85.-) each."

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 2,300.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4842. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022369/99.

(120028925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Karggen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.611.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de KARGGEN («la Société»), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 122.611, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 162 du 12 février 2007,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en adoptant sa dénomination actuelle de Karggen, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2458 du 30 octobre 2007, et

- Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en augmentant son capital social à hauteur de treize mille euros (EUR 13.000,-) afin de le porter à un montant de vingt-cinq mille cinq cent euros (EUR 25.500,-) en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 545 du 23 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves HEMERY, administrateur de Trief Corporation, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout à F-75 009 Paris, France.

Qui désigne comme scrutateur Madame Françoise HERMAN, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg et comme Secrétaire, Mademoiselle Sarah GASSER, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 1.388.140.000,- avec une prime d'émission de EUR 1.388.140.000,- par la création de 55.525.600 parts sociales nouvelles par incorporation d'une avance d'actionnaire,
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société,
3. Divers.

II. que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement,

III. que conformément à la liste de présence tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont représentés et les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui a été communiqué à tous les associés au préalable, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

IV. que la présente assemblée, réunissant au moins les trois quart du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un milliard trois cent quatre-vingt-huit millions cent quarante mille euros (EUR 1.388.140.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500,-) à un milliard trois cent quatre-vingt-huit millions cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.388.165.500,-), par la création et l'émission de cinquante-cinq millions cinq cent vingt-cinq mille six cents (55.525.600) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total d'un milliard trois cent quatre-vingt-huit millions cent quarante mille euros (EUR 1.388.140.000,-).

#### *Souscription et Libération*

Les nouvelles parts sociales émises sont souscrites comme suit:

Sont intervenus:

a.- Truth 2, société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 131.258 (ci-après «Truth 2»), ici représentée par Monsieur Jean-Yves HEMERY, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Truth 2, représentée comme ci-avant déclare souscrire à vingt-sept millions sept cent soixante-deux mille huit cents (27.762.800) nouvelles parts sociales de valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour un montant total de six cent quatre-vingt-quatorze millions soixante-dix mille euros (EUR 694.070.000,-) assorti d'une prime d'émission de même montant.

b.- Legron BV, société anonyme néerlandaise ayant son siège social à Rembrandt Tower, 22nd Floor, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam, Pays-Bas inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34246243 (ci-après «Legron BV»), ici représentée par Monsieur Jean-Yves Hémerly, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Legron BV, représentée comme ci-avant déclare souscrire à vingt-sept millions sept cent soixante-deux mille huit cents (27.762.800) nouvelles parts sociales de valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour un montant total de six cent quatre-vingt-quatorze millions soixante-dix mille euros (EUR 694.070.000,-) assorti d'une prime d'émission de même montant.

#### *Libération*

Toutes les parts sociales nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par l'incorporation au capital d'une avance des associés Truth 2 et Legron BV d'un montant total de deux milliards sept cent soixante-seize millions deux cent quatre-vingts mille euros (EUR 2.776.280.000,-) affecté au capital social à hauteur d'un milliard trois cent quatre-vingt-huit millions cent quarante mille euros (EUR 1.388.140.000,-) et à hauteur d'un milliard trois cent quatre-vingt-huit millions cent quarante mille euros (EUR 1.388.140.000,-) à la prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donné au notaire instrumentant, dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant rester annexée aux présentes.



*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un milliard trois cent quatre-vingt-huit millions cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.388.165.500,-) représentée par cinquante-cinq millions cinq cent vingt-six mille six cent vingt (55.526.620) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède les associés constatent que les cinquante-cinq millions cinq cent vingt-six mille six cent vingt (55.526.620) sont détenues comme suit:

1.- Truth 2, vingt-sept millions sept cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	27.763.285
2.- WALDGGEN, cinquante parts sociales . . . . .	50
3. LEGRON BV, vingt-sept millions sept cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . .	27.763.285
Total: cinquante-cinq millions cinq cent vingt-six mille six cent vingt-parts sociales . . . . .	55.526.620

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à environ 6.700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HEMERY, Françoise HERMAN, Sarah GASSER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4883. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022013/104.

(120028366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.559.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023053/9.

(120029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Franklin Templeton International Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023049/10.

(120029509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.440.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023051/10.

(120029680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.063.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.971.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 février 2012*

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Barry RITHOLZ de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 15 février 2012.

Il a été décidé de nommer Monsieur Thomas E. GENGLER, Jr., «Tax Director», né le 14 septembre 1952 à Rockville Centre, New York, USA et demeurant 485, Lexington Avenue, New York NY 10017, USA, aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 février 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023068/15.

(120029647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.559.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023054/9.

(120029797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.559.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023055/9.

(120029803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Immo Casa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 214, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 157.890.

En date du 15 août 2011, la société accepte la cession de parts sociales suivantes:

Monsieur Georges Fernandes, demeurant à L-3442 Dudelange, 214, rue des Champs, né le 12 janvier 1971 à Ettelbruck cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 50 (CINQUANTE) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée IMMO CASA S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 21 décembre 2010 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157890, à

Monsieur Sergio Francisco FERNANDES AIRES, demeurant à L-8240 Mamer, 7, rue Raul Folereau, né le 03 octobre 1971 à Portalegre (Portugal).



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023087/15.

(120029929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**James Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 92.391.

Le domicile de la société JAMES LUX S.A.R.L., R.C.S. Luxembourg B n°92391, constituée le 06 février 2003 par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 402 du 12 avril 2003, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 16.02.2012.

Luxembourg, le 16.02.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012023095/12.

(120029295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**VPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.117.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 janvier 2012:*

Les associés ont décidé de nommer pour une durée illimitée, M. Christophe Jasica, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme nouveau gérant en remplacement de M. Jos Hemmer, démissionnaire.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2012023285/14.

(120029438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**NIH Lambda Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.916.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NIH Lambda Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092804,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 23, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of

such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “NIH Lambda Management S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 8.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 11.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 13.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 14.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 17.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

#### *Subscription – Payment*

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
NIH Lambda Holdings, LLC, prenamed . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

##### *Category B Managers:*

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NIH Lambda Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5092804,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «NIH Lambda Management S.à r.l. ».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 13.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2012.

#### *Souscription – Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
NIH Lambda Holdings, LLC, susnommée . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.



- Mme Anita Lyse, gérant de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/1986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012023165/364.

(120029479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

#### **Kadelice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.889.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Igor Filipe DE ALMEIDA NUNES, commerçant, né le 21 mars 1984 à Lamas do Vouga/Agueda au Portugal, demeurant à L-9030 Warken, 40, Cité Waarkdall (matr: 1984 03 21 072);

2. Madame Sonia Teresa SA MARQUES NUNES, commerçante, née le 21 janvier 1978 à Esmoriz au Portugal, demeurant à L-9030 Warken, 40, Cité Waarkdall (Matr:1978 01 21 567);

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «KADELICE S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la restauration.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme

de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

- Madame Sonia Teresa SA MARQUES NUNES, prénommée . . . . .	50 parts sociales
- Monsieur Igor Filipe DE ALMEIDA NUNES, prénommé . . . . .	50 parts sociales
Total: . . . . .	100

**Art. 6.** Les parts peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des associés.

Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom, prénoms, profession, domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés.

Dans le mois de cette notification par la gérance, les autres associés peuvent exercer un droit de préemption au prorata des parts sociales qu'ils possèdent dans la société. Le droit de préemption dont certains associés ne feraient pas usage, accroît au droit de préemption des associés qui en font usage, toujours au prorata des parts dont ils sont déjà propriétaires.

En cas de silence d'un associé, il est présumé refuser l'offre.

En cas d'exercice du droit de préemption, les parts sont acquises au prix proposé par le cédant sur base de leur valeur intrinsèque aux derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale, en y ajoutant la valeur du fonds de commerce à déterminer entre les parties. Des experts tiers pourront être appelés afin de déterminer la valeur du fonds de commerce.

L'associé qui se porte acquéreur des parts d'un autre associé, en application des alinéas précédents, en paie le prix dans un délai de trente jours.

Les notifications faites en exécution du présent article sont faites par lettres recommandées à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition de la lettre, apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

Les lettres peuvent être valablement adressées aux associés à la dernière adresse connue de la société.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

#### Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800 euros.

### Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement du fait que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre de gérants est fixé à deux.

1) A été désignée pour une durée indéterminée, gérante administrative de la société, Madame Sonia Teresa SA MARQUES NUNES, prénommée et gérant technique Monsieur Igor Filipe DE ALMEIDA NUNES, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, au centre commercial et résidentiel «J.F. Kennedy».

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Igor Filipe DE ALMEIDA NUNES, Sonia Teresa SA MARQUES NUNES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2012. Relation: DIE/2012/1637. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 février 2012

Référence de publication: 2012022589/114.

(120028698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

#### **Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.559.

#### *Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 février 2012*

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012023056/16.

(120029812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

#### **Novagreen PV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.541.

#### *Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 janvier 2012*

L'assemblée générale ordinaire de NOVAGREEN PV S.A R.L. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Après démission du liquidateur Madame Isabelle Solagna, est nommé nouveau liquidateur:

Monsieur Camille KOENER, né à Dudelange, le 25 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg 443, rue de Neudorf.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de

renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Itzig, le 4 janvier 2012.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2012023529/21.

(120030304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---

**Figest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012023058/10.

(120029505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Financom Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.573.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023059/9.

(120029654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**"Truck & Equipment Services SA", Société Anonyme.**

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.581.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023308/14.

(120030396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---

**Longitudes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.167.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 18 juillet 2011*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe SLENDZAK de sa fonction d'administrateur en date du 15 juillet 2011.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Philippe SLENDZAK.

Le mandat d'administrateur de Madame Céline STEIN viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes «MAZARS», enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en «FIDUO» avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023117/18.

(120029861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**FLORALIE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16.02.2012 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Madame HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012023061/17.

(120029772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**FSC Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.380.

—  
La liste des signataires autorisés au 7 février 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023065/10.

(120029852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**All-In Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.837.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "SMC Development", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, en voie d'inscription au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 janvier 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALL-IN MANAGEMENT".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion et de management d'un team de poker incluant la gestion des contrats d'image, les relations publiques, les rencontres avec la presse, les interviews, la communication, la coordination des reportages Web sur les tournois, l'élaboration du planning des tournois et du calendrier des joueurs, le support organisationnel et logistique aux joueurs, l'inscription aux tournois, les informations sur les hôtels et les moyens de transport, l'optimisation du budget du team, le conseil stratégique et la consultance.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières de nature à favoriser l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-). représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans le respect des conditions légales.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.



### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

### *Souscription*

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société "SMC Development", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Stéphane MATHEU-CAMBAS, manager, né à Le Blanc-Mesnil (France) le 27 avril 1973, demeurant à 1 Pan Peninsula Square, Flat 1214 West, London E14 9HD (Royaume-Uni).

b) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE ECCA", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089.

c) Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon

Monsieur Stéphane MATHEU-CAMBAS, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Guillaume BERNARD, préqualifié sub c), est nommé représentant permanent de la prédite société "FIDUCIAIRE ECCA".

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "ADVISORY & CONSULTING", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 février 2012. Relation: CAP/2012/450. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 13 février 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012022270/177.

(120027978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

**Oranje-Nassau Parcours, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.954.

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de ORANJE-NASSAU PARCOURS («la Société»), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 126.954, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 13 février 2007, ayant fait l'objet d'une modification statutaire suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1336 du 20 juin 2011,

et de trois modifications statutaires suivant actes de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du:

12 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1511 du 8 juillet 2011,

15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1688 du 26 juillet 2011, et

28 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Madame Laurence DELORME, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout à F-75 009 Paris, France.

Qui désigne comme scrutateur Mademoiselle Sarah GASSER, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg et comme Secrétaire, Madame Françoise HERMAN, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Agrément de transfert de parts sociales ;
- Modification des statuts ;
- Divers.

II. Que tous les associés ont été convoqués en date du 19 janvier 2012, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

III. que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence ; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement,

IV. que conformément à la liste de présence tous les associés présents ou représentés réunissent au moins les trois quart du capital social, et les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui a été communiqué à tous les associés au préalable, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

IV. que la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

L'assemblée a pris les décisions suivantes:

*Première décision*

L'Assemblée Générale conformément à l'article 18 des statuts et l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Gérance,

- décide d'agrèer les nouveaux associés suivants:

\* Monsieur Frédéric BAECKE, né à Paris (F), le 27 février 1980, demeurant à F-92500 Rueil-Malmaison, 42, rue du Château, France,

\* Madame Maria MARTINEZ CARRILLO, née à Madrid (E), le 6 mars 1972, demeurant à E-28230 Las Rozas de Madrid, Perales 30, Espagne,

\* Monsieur David GUITTON, né à Niort (F), le 22 mai 1980, demeurant à F-44330 Le Pallet, 2, rue du Pré Haoui, France,

\* Madame Corinne LHARIDON, née à Paris (F), le 22 juillet 1964, demeurant à F-93450 L'île Saint Denis, 45, avenue Jean Jaurès, France,

\* Monsieur François MICHEL, né à Vierzon (F), le 29 juin 1959, demeurant à F-94700 Maisons Alfort, 7, rue Raspail, France,

\* Monsieur Frédéric TAILLARDAT, né à Paray-le-Monial (F), le 27 mai 1978, demeurant à F-78420 Carrières sur Seine, 27, rue Hoche, France,

- \* Madame Aurore SEZ, née à Montreuil (F), le 12 février 1973 demeurant à F-75011 Paris, 57, rue Saint Maur, France,
- \* Monsieur Antony VESCHI, né à Lyon (F), le 2 janvier 1976 demeurant à F-69570 Dardilly, 20bis, chemin de la Grabottière, France,
- \* Monsieur Franck WEIBEL, né à Strasbourg, le 16 septembre 1974, demeurant à F-68700 Cernay, 10, rue des Tulipes, France,
- \* Monsieur Jean ROUGEVIN BAVILLE, né à Berlin (Allemagne), le 26 septembre 1969, demeurant à F-06160 Juan les Pins, 251, avenue du Général Ferrié, France,
- \* Monsieur Sébastien KLEIN, né à Lille (F), le 12 juin 1978, demeurant à F-59510 Hem, 50, rue Norbert Segard, France,
- \* Monsieur Cédric CHANCEREL, né à Tours (F), le 2 avril 1976, demeurant à F-37000 Tours, 4, rue du Docteur Herpin, France, et
- \* Monsieur Gauthier MARTIN, né à Paris (F), le 12 septembre 1981, demeurant à F- 75016 Paris, 3, rue du Général Delestraint, France

#### *Deuxième décision*

L'assemblée générale prend acte du transfert par Trief Corporation de 148 500 parts sociales de catégorie A aux associés agréés à la précédente décision et de la conversion automatique de ces parts sociales en parts sociales de catégorie B.

#### *Troisième décision*

L'Assemblée Générale, en conséquence des précédentes décisions, décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 5.679.886,25) représenté par cent huit millions sept cent quarante six trois cent dix sept (108.746.317) parts sociales de catégorie A et quatre millions huit cent cinquante et un mille quatre cent huit (4.851.408) parts sociales de catégorie B d'une valeur de cinq cents d'euros (EUR 0,05) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Quatrième décision*

L'assemblée Générale prend acte que les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Associé	Parts sociales de catégorie A	Parts sociales de catégorie B
1.- TRIEF CORPORATION S.A. ....	47.202.000	
2.- ORANJE-NASSAU DEVELOPMENT BV .....	61.544.317	
3.- Monsieur Benoît-Jérôme MARTIN .....		3.414.050
4.- Monsieur Philippe PUNZO .....		878.099
5.- Monsieur Thierry DESSOLAINS .....		325.312
6.- Monsieur Marc VALEUR .....		12.946
7.- Monsieur Jérémy BOUCHEIX .....		12.945
8.- Monsieur Lucien ROUSSET .....		14.945
9.- Monsieur Frédéric VAN HEEMS .....		11.945
10.- Monsieur Gilles MONTORCIER .....		7.297
11.- Monsieur Marc CHARPENTIER .....		7.297
12.- Monsieur Olivier MARROU .....		7.297
13.- Monsieur Georges Etienne ANDRIEU .....		6.826
14.- Monsieur Gérard BERLAND .....		3.219
15.- Monsieur Olivier HUBERT .....		730
16.- Monsieur Frédéric BAECKE .....		13.500
17.- Madame Maria MARTINEZ CARRILLO .....		13.500
18.- Monsieur David GUITTON .....		9.000
29.- Madame Corinne LHARIDON, .....		9.000
20.- Monsieur François MICHEL .....		27.000
21.- Monsieur Frédéric TAILLARDAT .....		13.500
22.- Madame Aurore SEZ .....		9.000

23.- Monsieur Antony VESCHI, . . . . .	9.000
24.- Monsieur Franck WEIBEL, . . . . .	9.000
25.- Monsieur Jean ROUGEVIN BAVILLE, . . . . .	9.000
26.- Monsieur Sébastien KLEIN, . . . . .	9.000
27.- Monsieur Cédric CHANCEREL . . . . .	9.000
28.- Monsieur Gauthier MARTIN . . . . .	9.000
Total: . . . . .	108.746.317 4.851.408

*Cinquième décision*

L'assemblée Générale, en application de l'article 196 de la loi sur les sociétés commerciales, fixe la date et l'heure de l'assemblée générale ordinaire le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures et en conséquence décide d'introduire un nouvel article entre l'article 51 et l'article 52 des statuts lequel aura la teneur suivante:

«Nouvel article. L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

*Sixième décision*

L'assemblée Générale, en conséquence de la précédente décision, décide de renuméroter les articles des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Laurence DELORME, Sarah GASSER, Françoise HERMAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2012. Relation GRE/2012/505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022676/140.

(120028425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**P.C.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.560.

L'an deux mil douze, le huitième jour de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.C.M. S.A., avec siège social au 84, Grand Rue, L - 6630 Wasserbillig, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99560, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 458 du 30 avril 2004 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2376 du 20 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Cédric DE BLAERE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wolfgang SCHOLER, commerçant, demeurant à D - 54338 Schweich, Neustrasse 1, (Allemagne).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Elargissement de l'objet social de la Société et ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «La société pourra dans le cadre de son activité notamment emprunter, consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers».

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

*Résolution unique:*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'élargir l'objet social de la Société et d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La société pourra dans le cadre de son activité notamment emprunter, consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cédric de Blaere, Sophie Mathot, Wolfgang Scholer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 février 2012. LAC / 2012 / 6894. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022681/58.

(120028485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Goodcrush S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.804.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012023070/10.

(120029629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Herakles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2012023077/11.

(120029583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

**ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.910.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée et est désormais:

- Stéphane Hépineuze, gérant catégorie B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Matthijs Bogers, gérant catégorie B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Ildan International S.à r.l.

Représentée par Stéphane Hépineuze

Gérant catégorie B

Référence de publication: 2012023460/19.

(120030503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

**Metaline Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.861.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE TENTH OF FEBRUARY,

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Company LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., with registered office in 50, Collyer Quay #12-03, OUE Bayfront, 049321 Singapore,

duly represented by Mr Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on 2<sup>nd</sup> February 2012.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "METALINE HOLDING".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and Statutory auditors**

#### **Art. 6.**

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.



**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.**

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May, at 03.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EURO
LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., prenamed, . . . . .	3100	31,000.-
TOTAL: . . . . .	3100	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 1,300.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017:

##### *A signatory:*

- Maître Andres BAUMGARTNER, lawyer, born in CH-Altstätten on the 2<sup>nd</sup> January 1961, residing professionally in Nüscherstrasse 31, CH-8021 Zurich.

##### *B signatories:*

- Mr Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg on the 4<sup>th</sup> of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mrs Martine KAPP, employee, born in Luxembourg on December 10, 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Maître Andres BAUMGARTNER, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

##### *Second resolution.*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017:

Mr Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium) on November 16, 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

##### *Third resolution.*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said the person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE. LE DIX FEVRIER,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., ayant son siège social à 50, Collyer Quay #12-03, OUE Bayfront, 049321 Singapore,

ici représentée par Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 février 2012.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "METALINE HOLDING".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

#### **Art. 6.**

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

#### **Art. 12.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale.**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EURO
LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD, prénommée, . . . . .	3100	31.000,-
TOTAL: . . . . .	3100	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

##### *Signature A:*

- Maître Andres BAUMGARTNER, avocat, né à CH-Alstätten le 02 janvier 1961, demeurant professionnellement à Nüscherstrasse 31, CH-8021 Zurich.

##### *Signatures B:*

- Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Madame Martine KAPP, employée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Andres BAUMGARTNER, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. JASICA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 13 février 2012. Relation: RED/2012/235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 février 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012022061/392.

(120027918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**ProLogis UK LVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.225.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 février 2012*

En date du 8 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/ Mangement 6 S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.777, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au:

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

ProLogis UK LVII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012023547/22.

(120030062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

**eepi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 94.944.

Im Jahre zweitausendundelf, am sechzehnten Dezember.

Verhandelt zu Mondorf-les-Bains / Luxembourg.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Mondorf-les-Bains / Luxembourg

Sind erschienen,

ausgewiesen durch Vorlage ihrer Bundespersonalausweise:

1. Herr Bernhard ZIMMER, geboren am 30. September 1950, wohnhaft Im Seitert 1, D-66663 Merzig,
2. Herr Joachim Ring, geboren am 28. Februar 1948, wohnhaft Pfaffenweg 48, D-66763 Dillingen
3. die IBZ GmbH Beratende Ingenieure, Trierer Straße 225, D-66663 Merzig, eingetragen im Zentralen Handelsregister beim Amtsgericht Saarbrücken unter der Nummer HR B 64435, hier vertreten durch die Komplementen 1. und 2. als gesamtvertretungsberechtigte Geschäftsführer.
4. Herr Hartmut KLATT, geboren am 20.09.1952, wohnhaft Birkenkopfweg 27, D-66386 St. Ingbert, hier nicht handelnd für sich selbst, sondern als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer der im Zentralen Handelsregister beim Amtsgericht Saarbrücken unter der Nummer HR B 33047 eingetragenen Ingenieurbüro Thiel-Klatt GmbH, Akazienweg 38, D-66386 St. Ingbert,
5. Herr Karl Heinz STROHM, geboren am 18.09.1946, wohnhaft Am Weinberg 39, D-66359 Bous,
6. Herr Jörgen KOPPER, geboren am 04.02.1958, wohnhaft Am Kaninchenberg 29, D-66123 Saarbrücken, hier nicht handelnd für sich selbst, sondern als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer der im Zentralen Handelsregister beim Amtsgericht Saarbrücken unter der Nummer HR B 7854 eingetragenen Dipl.-Ing. Rudolf Kopper Ingenieurbüro GmbH, Am Kieselhumes 81, D-66123 Saarbrücken,  
Herr Jörgen KOPPER, vorgenannt, hier vertreten durch Herr Hartmut KLATT, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. Dezember 2011, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komplementen und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.
7. Herr Roland DESGRANGES, geboren am 09.07.1964, wohnhaft Wackenhubel 12, D-66352 Großrosseln, hier nicht handelnd für sich selbst, sondern für die im Zentralen Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HR A 11041 eingetragenen CP Beratene Ingenieure GmbH & Co. KG, St. Ingberter Straße 49, D-66579 Spiesen-Elversberg und deren persönlich haftende Komplementärin die CP Beratene Ingenieure Geschäftsführungsgesellschaft mbH, St. Ingberter Straße 49, D-66583 Spiesen-Elversberg, eingetragen im Zentralen Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter Nummer HR B 19244, als deren einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer,



8. Herr Christoph DUMONT, geboren am 03.03.1966, wohnhaft Max-Planck-Straße 51, D-66386 St. Ingbert, hier nicht handelnd für sich selbst, sondern als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer der im Zentralen Handelsregister beim Amtsgericht Saarbrücken unter der Nummer HR B 91598 eingetragenen Dumont + Partner Beratende Ingenieure GmbH, Schlossstraße 23, D-66538 Neunkirchen,

9. Herr Dr. Markus OTT, geboren am 22.07.1963, wohnhaft Zum Widdem 8, D-66706 Perl,

10. Herr Michael Buschlinger, geboren am 05.07.1976, wohnhaft Blumenstraße 24, D-66265 Heusweiler,

Die Erschienenen, handelnd wie angegeben, erklärten:

#### I. Vorbemerkung

Die Erschienenen zu 1.-9. sind die alleinigen Gesellschafter der eepi Luxembourg, S.à r.l. mit Sitz in L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, Avenue Marie-Adelaide, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.944.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde 16.095/03 des Notars Emile SCHLESSER mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 24. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 923 vom 9. September 2003, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Henri BECK mit dem Amtssitz zu Echternach am 2. Februar 2005, veröffentlicht im vorgenannten Memorial Nummer 556 vom 9. Juni 2005, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 31. Mai 2005, veröffentlicht im vorgenannten Memorial Nummer 1097 vom 26. Oktober 2005. Die Statuten wurden neugefasst, gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 18. November 2005, veröffentlicht im vorgenannten Memorial Nummer 470 vom 4. März 2006, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 6. März 2006, veröffentlicht im vorgenannten Memorial Nummer 1236 vom 27. Juni 2006, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 18. Juli 2008, veröffentlicht im vorgenannten Memorial Nummer 2194 vom 9. September 2008.

Das Gesellschaftskapital beträgt 25.200,- €, eingeteilt in 252 Anteile von je 100,- €. die wie folgt übernommen wurden:

a) IBZ GmbH Beratende Ingenieure, zehn Anteile . . . . .	10
b) Dr. Markus OTT, sechzig Anteile . . . . .	60
c) Ingenieurbüro Thiel-Klatt GmbH, zehn Anteile . . . . .	10
d) Herr Karl Heinz STROHM, zehn Anteile . . . . .	10
e) Dipl.-Ing. Rudolf Kopper Ingenieurbüro GmbH, zehn Anteile . . . . .	10
f) CP Beratende Ingenieure GmbH&Co. KG, zehn Anteile . . . . .	10
g) Dumont+Partner Beratende Ingenieur GmbH, zehn Anteile . . . . .	10
h) Herr Bernhard ZIMMER, sechsundsechzig Anteile . . . . .	66
i) Herr Joachim RING, sechsundsechzig Anteile . . . . .	66
Total Anteile . . . . .	252

Dies vorausgeschickt, erklärten die Komparenten, handelnd bzw. vertreten wie angegeben, was folgt:

#### II. Anteileabtretung

a) Der Komparent 9) verkauft an die Komparentin 3), hier anwesend und dies annehmend, neunzehn (19) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINTAUSEND NEUNHUNDERT (1.900,-) EURO

b) Der Komparent 1) verkauft an die Komparentin 3), hier anwesend und dies annehmend, zwei (2) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von ZWEIHUNDERT (200,-) EURO

c) Die Komparentin 6) verkauft an den Komparent 9), hier anwesend und dies annehmend, zehn (10) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINTAUSEND (1.000,-) EURO

d) Der Komparent 2) verkauft an den Komparent 9), hier anwesend und dies annehmend, vierzehn (14) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINTAUSEND VIERHUNDERT (1.400,-) EURO

e) Der Komparent 1) verkauft an den Komparent 9), hier anwesend und dies annehmend, dreiundvierzig (43) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von VIERTAUSENDDREIHUNDERT (4.300,-) EURO

f) Die Komparentin 4) verkauft an den Komparent 9), hier anwesend und dies annehmend, zehn (10) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINTAUSEND (1.000,-) EURO

g) Der Komparent 2) verkauft an die Komparentin 7), hier anwesend und dies annehmend, einundzwanzig (21) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von ZWEITAUSENDEINHUNDERT (2.100,-) EURO

h) Der Komparent 2) verkauft an den Komparent 10), hier anwesend und dies annehmend, einunddreißig (31) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von DREITAUSENDEINHUNDERT (3.100,-) EURO

i) Die Komparentin 8) verkauft an den Komparent 10), hier anwesend und dies annehmend, zehn (10) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINTAUSEND (1.000,-) EURO

j) Der Komparent 5) verkauft an den Komparent 9), hier anwesend und dies annehmend, zehn (10) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINTAUSEND (1.000,-) EURO

k) Der Komparent 1) verkauft an den Komparent 10), hier anwesend und dies annehmend, einundzwanzig (21) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von ZWEITAUSEND EINHUNDERT (2.100,-) EURO

Die Zessionaren werden Eigentümer der ihnen abgetretenen Anteile und haben Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihnen abgetretenen Anteile erbringen vom 31. Dezember 2011, 24,00 Uhr an gerechnet.

Die Zessionaren werden in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Die Zedanten garantieren, dass ihre Einlagen in voller Höhe ein- und nicht zurückgezahlt und dass ihre Geschäftsanteile frei von Rechten Dritter sind.

Die Zedanten bekennen von den Zessionaren den hiervor stipulierten Verkaufspreis, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann treten gegenwärtiger Urkunde bei:

Herr Markus OTT, vorgenannt, Einzelvertretungsberechtigung der genannten Gesellschaft,

um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen anzunehmen und er entbindet die Zessionaren von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er, dass keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung diesen Abtretungen aufhalten könnten.

Unter Verzicht auf die Einhaltung aller abdingbaren Form- und Fristenfordernisse halten die Anteilinhaber eine Gesellschafterversammlung der eepi Luxembourg, S.à r.l. ab und beschließen mit allen Stimmen, mit Wirkung vom 31. Dezember 2011, 24,00 Uhr, was folgt:

1. Infolge der obengenannten Abtretungen hat Artikel 3 der Statuten, Punkt (2), fortan folgenden Wortlaut:

**" Art. 3. Punkt (2).**

(1) Die Anteile haben übernommen:

- Herr Dr. Markus Ott, geboren am 22.07.1963 in Wadern (Deutschland), geschäftsansässig in 5635 Mondorf-les-Bains, 18, Avenue Marie Adelaide . . . . .	128 Anteile
- Herr Michael Buschlinger, geboren am 05.07.1976, in Saarbrücken (Deutschland) geschäftsansässig in 5635 Mondorf-les-Bains, 18, Avenue Marie Adelaide . . . . .	62 Anteile
- CP Beratende Ingenieure GmbH & Co KG mit dem Sitz in D-66579 Spiesen-Elversberg, St. Ingberter Straße 49, eingetragen im Zentralen Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HR A 11041 . . . . .	31 Anteile
- IBZ GmbH Beratende Ingenieur mit dem Sitz in D-66663 Merzig, Trierer Straße 225, eingetragen im Zentralen Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HR B 64435 . . . . .	31 Anteile
Insgesamt: . . . . .	<u>252 Anteile»</u>

2. Zustimmungserfordernis:

Die nach Artikel 12 der Statuten der eepi Luxembourg, S.à r.l. erforderliche Zustimmung der Gesellschafterversammlung zu vorstehender Übertragung der Anteile an Herrn Dr. Markus Ott (Kompagent 9.), Herrn Michael Buschlinger (Kompagent 10.), die IBZ GmbH Beratende Ingenieure (Kompagentin 3.) und die CP Beratene Ingenieure GmbH & Co. KG (Kompagentin 7.) wird hiermit durch die Anteilinhaber erteilt.

3. Zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestellt:

Herr Michael Buschlinger, geboren am 05.07.1976, wohnhaft Blumenstraße 24, D-66265 Heusweiler.

Herr Buschlinger ist vertretungsberechtigt in Gemeinschaft mit einem anderen Geschäftsführer oder Prokuristen.

4. Der Geschäftsführer Hans Joachim Ring wird abberufen.

5. Dem Geschäftsführer Bernhard Zimmer wird die Einzelvertretungsberechtigung entzogen. Er ist vertretungsbe-rechtigt gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer oder Prokuristen.

6. Die Statuten der Gesellschaft werden vollständig neu gefasst und lauten künftig wie folgt:

*Gesellschaftsvertrag der eepi Luxembourg, S.à r.l, Mondorf-les-Bains*

- § 1 Firma, Sitz
- § 2 Gesellschaftszweck und Unternehmensgegenstand
- § 3 Stammkapital, Stammeinlagen
- § 4 Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr
- § 5 Geschäftsführung, Vertretung
- § 6 Gesellschafterversammlung
- § 7 Gesellschafterbeschlüsse
- § 8 Verfügung über Geschäftsanteile
- § 9 Kündigung
- § 10 Einziehung von Geschäftsanteilen
- § 11 Tod eines Gesellschafters

- § 12 Bewertung, Auseinandersetzung
- § 13 Abfindung
- § 14 Jahresabschluss, Ergebnisverwendung
- § 15 Liquidation
- § 16 Verschwiegenheit
- § 17 Wettbewerb
- § 18 Informationsrecht
- § 19 Allgemeine Vorschriften

**§ 1. Firma, Sitz.** Die Firma der Gesellschaft lautet:

eepi Luxembourg, S.à r.l.

Der Sitz der Gesellschaft ist Mondorf-les-Bains/ Luxembourg.

Die Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet: 18, Avenue Marie Adelaide, 5635 Mondorf-les-Bains.

**§ 2. Gesellschaftszweck und Unternehmensgegenstand.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Erbringung von Ingenieurleistungen, das Projektmanagement im Bereich des Bauingenieurwesens mit Schwerpunkt auf Wasser und Abfallwirtschaft, Umwelttechnik und Infrastrukturmaßnahmen sowie mit dem Berufsbild des Ingenieurs übereinstimmende Tätigkeiten.

(2) Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern. Die Gesellschaft kann andere Unternehmen übernehmen oder sich an anderen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

**§ 3. Stammkapital, Stammeinlagen.**

(2) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 25.200,00 EUR, in Worten: fünfundzwanzigtausendzweihundert Euro, bestehend aus 252 Anteilen mit einem Nominalwert von je 100,00 EUR.

(3) Die Anteile haben übernommen:

- Herr Dr. Markus Ott, geboren am 22.07.1963 in Wadern (Deutschland), geschäftsansässig in 5635 Mondorf-les-Bains, 18, Avenue Marie Adelaide . . . . .	128 Anteile
- Herr Michael Buschlinger, geboren am 05.07.1976, in Saarbrücken (Deutschland), geschäftsansässig in 5635 Mondorf-les-Bains, 18, Avenue Marie Adelaide . . . . .	62 Anteile
- CP Beratende Ingenieure GmbH & Co. KG mit dem Sitz in D-66579 Spiesen-Elversberg, St. Ingberter Straße 49, eingetragen im Zentralen Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HR A 11041 . . . . .	31 Anteile
- IBZ GmbH Beratende Ingenieure mit dem Sitz in D-66663 Merzig, Trierer Straße 225, eingetragen im Zentralen Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HR B 64435 . . . . .	31 Anteile
Insgesamt: . . . . .	252 Anteile

Das Stammkapital der Gesellschaft ist vollständig eingezahlt.

**§ 4. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr.**

(1) Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

(2) Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

**§ 5. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft entweder durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten. Die Gesellschafter können durch Beschluss einzelnen und allen Geschäftsführern Einzelvertretung anordnen.

(2) Die Rechte und Pflichten der Geschäftsführer ergeben sich aus den Gesetzen, dem Geschäftsführeranstellungsvertrag und den von den Gesellschaftern gegebenen Anweisungen.

(3) Die Vertretungsbefugnis der Geschäftsführer im Außenverhältnis ist uneingeschränkt. Geschäftsführungsmaßnahmen die über den gewöhnlichen Geschäftsverkehr hinausgehen, bedürfen jedoch im Innenverhältnis der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung.

(4) Die Geschäftsführer haben zu folgenden Geschäften die vorherige Zustimmung der Gesellschafterversammlung einzuholen

a) Errichtung, Aufhebung und Verlegung von Zweigniederlassungen; Gründung, Erwerb oder Veräußerung von Unternehmen oder Beteiligungen an solchen; Veräußerung des Unternehmens im Ganzen oder in wesentlichen Teilen,

b) Aufnahme eines neuen Geschäftszweiges, c) Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken oder grundstückgleichen Rechten, d) Errichtung von Neubauten; Veränderungen an Gebäuden der Gesellschaft mit Kosten von mehr als 10.000,00 EUR,

- e) Abschluss, Aufhebung oder Änderung von Leasing-, Pacht- oder Mietverträgen für die Dauer von mehr als einem Jahr, mit einer jährlichen Verpflichtung von mehr als 1.000,00 EUR netto,
- f) Abschluss, Änderung, Kündigung oder Aufhebung von Anstellungsverträgen,
- g) Aufnahme oder Kündigung von Darlehen oder sonstigen Krediten für die Gesellschaft von mehr als 10.000,00 EUR im Einzelfall, ausgenommen Lieferantenkredite,
- h) Bewilligungen von Krediten oder Gewährung von Sicherheiten jeder Art,
- i) Abschluss von Lizenz-, Gewinn und Verlustübernahmeverträgen, Treuhandverträgen oder sonstigen Unternehmensverträgen,
- j) Zusage oder Gewährung von Abfindungen bei Beendigung von Arbeitsverhältnissen,
- k) Erteilung oder Widerruf von Prokuren oder Handlungsvollmachten für den Geschäftsbetrieb,
- l) Anschaffung oder Veräußerung von beweglichen Wirtschaftsgütern oder des Anlagevermögens im Werte von 5.000,00 EUR im Einzelfall oder 20.000,00 EUR im laufenden Geschäftsjahr,
- m) Übernahme von Bürgschaften und sonstigen Garantien.

(5) Die in Abs. 4 bestimmten Höchstbeträge unterliegen mit Ablauf jedes 5. Geschäftsjahres oder bei grundlegender Veränderung der betrieblichen Verhältnisse der Überprüfung durch die Gesellschafter und können durch einen Gesellschafterbeschluss geändert werden, ohne dass eine formale Satzungsänderung durchgeführt werden muss.

(6) Die Zustimmung der Gesellschafter zu den Geschäften des Abs. 4 ist grundsätzlich vor Eingehung der Geschäfte einzuholen. In Fällen, in denen unverzügliches Handeln im Interesse der Gesellschaft geboten erscheint, kann die Geschäftsführung die Genehmigung auch nachträglich einholen.

(7) Die Geschäftsführer haben die Geschäfte der Gesellschaft mit der Sorgfalt eines ordentlichen Kaufmannes zu führen und hierbei die Gesellschafterbeschlüsse zu beachten.

(8) Die Geschäftsführung ist nicht befugt, außerhalb eines von den Gesellschaftern ordnungsgemäß gefassten Gewinnverteilungsbeschlusses den Gesellschaftern oder ihnen nahestehenden Personen oder Gesellschaften Vorteile irgendwelcher Art vertragsgemäß oder durch einseitige Handlungen zuzuwenden.

Die Gesellschafter, die solche Zuwendungen erhalten haben oder denen die Zuwendungsempfänger nahestehen, sind auf Verlangen der Gesellschafter zur Rückgabe oder nach Wahl der Gesellschafter zum Schadensersatz verpflichtet. Der betroffene Gesellschafter hat bei den vorgenannten Beschlüssen kein Stimmrecht.

## **§ 6. Gesellschafterversammlung.**

(1) Gesellschafterversammlungen werden durch die Geschäftsführer einberufen. Jeder Geschäftsführer ist allein einberufungsberechtigt.

(2) Eine Gesellschafterversammlung ist immer dann einzuberufen, wenn Gesellschafter, die zusammen mindestens 10 % des Stammkapitals vertreten, dies unter Angabe des Zwecks und der Gründe beantragen. Diese Gesellschafter können die Versammlung auch selbst einberufen, wenn ihrem Einberufungsverlangen nicht unverzüglich entsprochen wird.

(3) Die Einberufung erfolgt durch eingeschriebenen Brief an jeden Gesellschafter, und zwar an die zuletzt bekanntgegebene Anschrift, unter Angabe von Ort, Tag, Zeit und Tageordnung mit einer Frist von mindestens zwei Wochen, wobei der Tag der Absendung und der Tag der Versammlung nicht mitzurechnen sind.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 75 % des Stammkapitals anwesend bzw. vertreten sind. Fehlt es hieran, so ist unter Beachtung vorstehenden Absatzes, unverzüglich eine neue Versammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen, welche ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital beschlussfähig ist, falls hierauf in der Einberufung hingewiesen wird.

(5) Ist eine Versammlung nicht ordnungsgemäß einberufen, können Beschlüsse nur gefasst werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder ordnungsgemäß vertreten, und damit einverstanden sind, dass über den betreffenden Gegenstand verhandelt und beschlossen wird.

(6) Die Gesellschafterversammlung wählt den Versammlungsleiter. Erhält keiner der Gesellschafter die erforderliche Mehrheit, wird die Versammlung von dem Gesellschafter mit der höchsten Beteiligung geleitet.

(7) Jährlich ist mindestens eine Gesellschafterversammlung einzuberufen, in der Beschluss zu fassen ist über

1. den Jahresabschluss für das abgelaufene Geschäftsjahr, den die Geschäftsführer mit Anhang und, soweit gesetzlich erforderlich, mit Lagebericht vorzulegen haben;
2. die Verwendung des Ergebnisses;
3. die Entlastung der Geschäftsführer.

Diese Gesellschafterversammlung findet spätestens bis zum Ablauf der ersten 8 Monate statt.

## **§ 7. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in Versammlungen gefasst. Außerhalb von Versammlungen können sie, soweit nicht zwingendes Recht eine andere Form vorschreibt, durch schriftliche, fernschriftliche oder Abstimmung mittels email gefasst werden, wenn sich jeder Gesellschafter an der Abstimmung beteiligt. Ausdrücklich zulässig ist auch eine Kombination aus beiden Beschlussverfahren und jede andere zulässig Art der Beschlussfassung, wenn dem kein Gesellschafter widerspricht.

(2) Über jeden Beschluss ist unverzüglich ein Protokoll anzufertigen, welches vom Versammlungsleiter und jedem Gesellschafter abschriftlich gegen Empfangsnachweis zu übersenden ist.

(3) Beschlüsse der Gesellschafter werden mit einer Mehrheit von 75 % der abgegebenen, zur Abstimmung berechtigten Stimmen gefasst, soweit nicht Gesetz oder Gesellschaftsvertrag eine größere Mehrheit vorsehen. Die Beschlussfassung über die Änderung des Gesellschaftsvertrages und die Auflösung der Gesellschaft bedarf immer einer Mehrheit von 75 % des Stammkapitals. Jeder Anteil von 100,00 EUR gewährt eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann seine Stimmrechte nur einheitlich ausüben.

(4) Das Stimmrecht kann auch durch einen Bevollmächtigten eines Gesellschafters ausgeübt werden. Der Bevollmächtigte hat eine schriftliche Vollmacht vorzulegen. Eine Bevollmächtigte der nicht Mitgesellschafter und nicht zur Berufsverschwiegenheit als Rechtsanwalt, Steuerberater oder Wirtschaftsprüfer verpflichtet ist, kann zurückgewiesen werden.

(5) Ein Gesellschafter hat nur dann kein Stimmrecht, wenn es um seine Entlastung, um die Befreiung einer Verbindlichkeit des Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft oder um die Begründung oder die Geltendmachung eines Anspruchs der Gesellschaft gegen ihn geht. Im Übrigen ist die Ausübung des Stimmrechts in eigener Sache zulässig, soweit nicht zwingendes Recht oder Regelungen dieses Vertrages dem entgegenstehen.

(6) Die Anfechtung von Gesellschafterbeschlüssen ist durch Klageerhebung – jedoch nur innerhalb einer Frist von sechs Wochen nach Zugang des Beschlussprotokolls – zulässig.

### **§ 8. Verfügung über Geschäftsanteile.**

(1) Die Abtretung von Geschäftsanteilen bedarf eines zustimmenden Gesellschafterbeschlusses.

(2) Vor Abtretung von Geschäftsanteilen sind diese zunächst den übrigen Gesellschaftern durch eingeschriebenen Brief zum Kauf anzubieten. Das Vorkaufsrecht kann sodann nur bis zum Ablauf von sechs Wochen nach Empfang des Angebots ausgeübt werden. Der Kaufpreis ist nach den Vorschriften dieses Vertrags zu berechnen und zu zahlen. Mehreren ankaufberechtigten Gesellschaftern steht das Kaufrecht im Verhältnis ihrer bisherigen Geschäftsanteile zu. Dabei kommt der Verzicht eines oder einzelner Gesellschafter den übrigen Gesellschaftern zugute. Etwaige unverteilbare Spitzenbeträge übernimmt der Gesellschafter mit der größten Beteiligung.

(3) Die Zustimmung der Gesellschafter gemäß Abs. 1 vorausgesetzt, kann eine Veräußerung an einen Nichtgesellschafter nur erfolgen, wenn alle berechtigten Gesellschafter von ihrem Kaufrecht nicht fristgemäß Gebrauch gemacht oder auf ihr Recht verzichtet haben.

(4) Abs. 1 gilt entsprechend für die Begründung, Übertragung und Beendigung von Treuhandschaften, Unterbeteiligungen und vergleichbaren Gestaltungen sowie des Nießbrauchs und der Verpfändung.

### **§ 9. Kündigung.**

(1) Jeder Gesellschafter kann das Gesellschaftsverhältnis mit einer Frist von sechs Monaten zum Ende eines Geschäftsjahres kündigen, und zwar mittels an die Gesellschaft gerichteten eingeschriebenen Briefes, welche zur Entgegennahme der Kündigung von den Gesellschaftern ermächtigt ist; für die Wahrung der Frist ist das Datum des Poststempels maßgebend. Die Gesellschaft ist verpflichtet, die Kündigung unverzüglich den übrigen Gesellschaftern zur Kenntnis zu bringen.

(2) Die Kündigung hat nicht die Auflösung der Gesellschaft, sondern nur das Ausscheiden des kündigenden Gesellschafters zur Folge. Der ausscheidende Gesellschafter ist alsdann verpflichtet, nach dem Beschluss der Gesellschafterversammlung, bei dem er nicht mitbestimmen darf, seine Geschäftsanteile ganz oder geteilt an die Gesellschaft selbst, an einen oder mehrere der Mitgesellschafter oder an einen von der Gesellschafterversammlung zu benennenden Dritten abzutreten oder die Einziehung der Anteile zu dulden. Höhe und Zahlungsweise des Entgelts bestimmen sich nach den Vorschriften dieses Vertrages.

(3) Die Gesellschafterrechte des kündigenden Gesellschafters ruhen vom Zeitpunkt der Kündigung bis zu seinem Ausscheiden, soweit es sich nicht um Angelegenheiten handelt, die seine persönliche Haftung oder seine etwaigen Abfindungsansprüche betreffen.

(4) Kommt ein Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß vorstehender Artikel (2) Satz 2 nicht innerhalb der in Artikel (1) genannten Kündigungsfrist zustande, ist die Gesellschaft mit Ablauf der Frist aufgelöst; der Kündigende nimmt mit allen Gesellschafterrechten an der Abwicklung teil.

### **§ 10. Einziehung von Geschäftsanteilen.**

(1) Die Einziehung von Geschäftsanteilen ist mit Zustimmung des betroffenen Gesellschafters jederzeit möglich.

(2) Die Zwangseinziehung von Geschäftsanteilen ist ohne Zustimmung des betroffenen Gesellschafters zulässig, wenn ein wichtiger Grund vorliegt, insbesondere wenn

1. ein Geschäftsanteil aufgrund eines nicht nur vorläufig vollstreckbaren Titels gepfändet und die Pfändung nicht innerhalb von 2 Monaten wieder aufgehoben wird;

2. über das Vermögen des Gesellschafters das Insolvenzverfahren eröffnet oder mangels Masse nicht eröffnet wird oder der Gesellschafter die Richtigkeit seines Vermögensverzeichnisses an Eides statt versichert hat;

3. ein Gesellschafter eine ihm aus dem Gesellschaftsverhältnis obliegende wesentliche Verpflichtung vorsätzlich oder aus grober Fahrlässigkeit verletzt;



4. das Vermögen eines Gesellschafters, auf andere Weise als durch Tod eines Gesellschafters im Wege der Gesamtrechtsnachfolge auf einen anderen übergeht oder sich bei einer als Gesellschafterin beteiligten Gesellschaft die bei Eintritt in die Gesellschaft gegebenen unmittelbaren oder mittelbaren Beteiligungsverhältnisse wesentlich ändern, wobei eine Änderung dann wesentlich ist, wenn durch sie ein beherrschender Einfluss auf diese Gesellschafterin entsteht oder sich ein bestehender herrschender Einfluss auf andere Personen verlagert.

6. der Gesellschaftsvertrag in anderen Fällen die Einziehung vorsieht. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so genügt es, wenn die Voraussetzungen der Einziehung auch nur bei einem von ihnen vorliegen.

(3) Die Einziehung erfolgt durch Beschluss und wird mit Zugang des Einziehungsbeschlusses an den betreffenden Gesellschafter wirksam.

(4) Statt der Einziehung können die Gesellschafter in den vorgenannten Fällen auch beschließen, dass der Geschäftsanteil des betroffenen Gesellschafters (ganz oder geteilt) an die Gesellschaft, an einen oder mehrere Mitgesellschafter oder an dritte Personen abgetreten wird.

(5) Der ausscheidende Gesellschafter hat bei der Beschlussfassung kein Stimmrecht, soweit es sich nicht um Angelegenheiten handelt, die seine persönliche Haftung oder seine etwaigen Abfindungsansprüche betreffen. Er erhält für seinen Anteil eine Vergütung. Die Höhe der Vergütung und die Zahlungsweise bestimmen sich nach den Vorschriften dieses Vertrages.

### **§ 11. Tod eines Gesellschafters.**

(1) Beim Tode eines Gesellschafters bedarf die Übernahme der Geschäftsanteile durch die Erben der Genehmigung der übrigen Gesellschafter, welche mit einer Mehrheit von 75% der zur Abstimmung Berechtigten zustimmen müssen. Abkömmlinge, die den Titel eines Diplom-Ingenieurs tragen bedürfen keiner Genehmigung.

(2) Die Vererbung eines Geschäftsanteils ist der Gesellschaft von den Erben unverzüglich anzuzeigen.

(3) Ist der Geschäftsanteil des verstorbenen Gesellschafters auf mehrere Erben oder Vermächtnisnehmer übergegangen, so haben diese unverzüglich, auch ohne besondere Aufforderung durch die Gesellschaft, einen gemeinsamen Bevollmächtigten zu bestellen. Bis zur Bestellung des Bevollmächtigten ruhen alle Rechte der Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, mit Ausnahme des Gewinnbezugsrechts.

Die Verpflichtung zur Bestellung eines gemeinsamen Bevollmächtigten besteht auch nach Teilung des Geschäftsanteils fort. Die Gesellschafter können durch Beschluss jederzeit auf die Bestellung eines Bevollmächtigten verzichten.

(4) Ist der Geschäftsanteil an nicht zur Übernahme berechnigte Personen gefallen, müssen diese den Anteil ganz oder geteilt gegen Zahlung einer Abfindung nach den Bestimmungen dieses Vertrages an eine oder mehrere Personen, die von den Gesellschaftern benannt werden, abtreten, wenn dies die Gesellschafter nach dem Tode des vormaligen Mitgesellschafters durch Beschluss verlangen.

Wird die Abtretung oder die Annahme der Abtretung verweigert, so kann der Geschäftsanteil gem. § 10 eingezogen werden. Das Abtretungsverlangen muss spätestens innerhalb von 3 Monaten erhoben werden, seit der Gesellschaft der Erbfall gem. Abs. 2 angezeigt worden ist.

(5) Im Verhältnis zwischen Gesellschaft und Erben gilt auf Beschluss der Gesellschafter anstelle des Todestages der Beginn des Geschäftsjahres, in das der Todestag fällt, als maßgeblicher Stichtag.

(6) Die durch den Erbgang betroffenen Gesellschafter haben bei der Beschlussfassung gemäß Abs. 3 bis 5 kein Stimmrecht.

### **§ 12. Bewertung, Auseinandersetzung.**

(1) In allen Fällen des Ausscheidens eines Gesellschafters aus der Gesellschaft, ausgenommen die Fälle des Abs. 2, ist unverzüglich eine Auseinandersetzungsbilanz auf den letzten Bilanzstichtag vor Ausscheiden -bzw. bei Zusammenfallen des Ausscheidensstichtages mit einem Bilanzstichtag auf diesen Stichtag -aufzustellen. In diese Bilanz sind alle aktiven und passiven Vermögensgegenstände mit ihren wirklichen Werten einzusetzen. Ein Ertragswert sowie ein Firmen-oder Geschäftswert bleiben bei der Anteilsbewertung unberücksichtigt.

Bei der Aufteilung des Anteilswertes auf die Gesellschafter ist dem ausscheidenden Gesellschafter vorab der Betrag der von ihm dotierten Kapitalrücklage zuzurechnen, soweit er noch nicht zurückgezahlt ist.

Das Abfindungsguthaben des ausscheidenden Gesellschafters ist auf der Grundlage der vorgenannten Bilanz festzusetzen.

(2) Bei Ausscheiden eines Gesellschafters § 10 Abs. 2 Nr. 1 bis 6 ist für die Bewertung seiner Beteiligung und die Ermittlung seines Auseinandersetzungsguthabens der letzte, dem Ausscheidungsstichtag unmittelbar vorausgehende oder mit ihm zusammenfallende ordnungsgemäß festgestellte Jahresabschluss zugrunde zu legen, wenn dieser zu einem gegenüber Abs. 1 niedrigeren Wert führt.

Neben der für den ausscheidenden Gesellschafter bewirkten Stammeinlage ist auf der Grundlage dieser Bilanz sein Anteil an Kapital- und Gewinnrücklagen, Gewinn- und Verlustvorträgen sowie dem Jahresüberschuss bzw. -fehlbetrag, nicht jedoch sein Anteil an stillen Reserven, der Bewertung zugrunde zu legen. Sonderposten mit Rücklageanteil sind dabei aufzulösen.

(3) Ausschüttungen zugunsten des ausscheidenden Gesellschafters nach dem Bewertungsstichtag mindern sein Abfindungsguthaben. Ein zwischen Bewertungs- und Ausscheidungsstichtag noch entstandener Gewinn oder Verlust ist nicht

zu berücksichtigen. Die Jahresbilanz bleibt auch maßgeblich, wenn die Steuerbilanz im Zuge einer Betriebsprüfung nachträglich geändert wird, so dass später festgestellte Gewinne oder Verluste, Steuernachzahlungen oder -erstattungen die Höhe der Abfindung nicht beeinflussen.

(4) Der Anteilswert ist im Streitfall gem. den Vorschriften dieses Vertrages durch zwei Schiedsgutachter nach billigem Ermessen festzusetzen. Jede Partei ernennt einen Schiedsgutachter. Können sich die Gutachter nicht einigen, so hat der Präsident der zuständigen Handelskammer einen Obergutachter zu benennen, der Wirtschaftsprüfer sein muss.

Der Durchschnitt der Schätzung der drei Gutachter ist maßgebend. Die Schätzung eines Parteigutachters scheidet bei der Berechnung des Durchschnitts aus, wenn sie von der Schätzung des Obergutachters um mehr als 20 % abweicht. Die Kosten des Gutachterverfahrens trägt der Ausscheidende, es sei denn, das diesem gemachte Abfindungsangebot liegt um mehr als 20 % unter der rechtsverbindlich vorgenommenen Schätzung.

Wenn eine Partei ihren Gutachter nicht binnen einer Frist von 3 Monaten ernennt, nachdem die andere Partei ihren Gutachter der Gegenseite benannt hat, so hat der Präsident der zuständigen Handelskammer einen Gutachter zu benennen, der allein entscheidet. Die Kosten des Gutachterverfahrens trägt in diesem Falle immer die Partei, die ihren Gutachter nicht rechtzeitig ernannt hat.

### **§ 13. Abfindung.**

(1) Das Abfindungsentgelt ist beim Ausscheiden eines Gesellschafters in 5 gleichen Jahresraten, von denen die erste 6 Monate nach erfolgtem Ausscheiden fällig ist, auszuzahlen. Frühere Zahlungen sind zulässig.

(2) Das Abfindungsguthaben in seiner jeweiligen Höhe ist jährlich mit 2 Prozentpunkten über dem jeweils zu Beginn des Geschäftsjahres gültigen Basiszinssatz, mindestens jedoch mit 5 % und höchstens mit 8 % p.a. zu verzinsen. Der Zinslauf beginnt mit dem Tag des Ausscheidens. Die Zinsen sind vierteljährlich nachträglich am 1. eines jeden Kalendervierteljahres zu entrichten.

(3) Die gesamte Abfindungsschuld ist sofort fällig, wenn der Abfindungsschuldner mit einer Abfindungsrate länger als 2 Monate in Verzug gerät.

(4) Bis zur restlosen Zahlung des Abfindungsentgelts kann der Abfindungsberechtigte seitens der Gesellschaft Auskunft über ihre Vermögens- und Ertragslage verlangen, jedoch nur einmal jährlich.

### **§ 14. Jahresabschluss, Ergebnisverwendung.**

(1) Für die Verpflichtung zur Aufstellung des Jahresabschlusses, des Lageberichtes sowie für die Regelung der Verwendung und Verteilung des Jahresergebnisses, eines Gewinnvortrages und eines Verlustvortrages sind die gesetzlichen Bestimmungen in der geltenden Fassung maßgebend.

(2) Die Gesellschafter haben innerhalb der gesetzlichen Frist über die Entlastung der Geschäftsführung, die Verwendung des Ergebnisses oder, wenn die Bilanz unter Berücksichtigung der teilweisen Ergebnisverwendung aufgestellt wird oder Rücklagen aufgelöst werden, über die Verwendung des Bilanzgewinns nach freiem Ermessen zu beschließen.

Im Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses oder des Bilanzgewinns können die Gesellschafter insbesondere Beträge in Gewinnrücklagen einstellen oder als Gewinn vortragen. Der zur Ausschüttung beschlossene Gewinn ist nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile auf die Gesellschafter umzulegen.

(3) Das Gewinnbezugsrecht ist nicht abtretbar und nicht verpfändbar.

(4) Falls bei Feststellung des Jahresabschlusses ein Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter nicht zustande kommt, muss der Jahresabschluss von einem durch die zuständige Handelskammer zu benennenden Sachverständigen rechtsverbindlich festgestellt werden. Der Sachverständige muss Wirtschaftsprüfer sein.

### **§ 15. Liquidation.**

(1) Die Liquidation der Gesellschaft erfolgt, falls die Gesellschafter nichts anderes beschließen, durch die im Amt befindlichen Geschäftsführer. Die Vertretungsbefugnis der Liquidatoren richtet sich nach § 5.

(2) Die Liquidation wird gemäß gesetzlicher Vorschrift durchgeführt. Ein Liquidationsüberschuss ist im Verhältnis der Geschäftsanteile unter die Gesellschafter zu verteilen.

**§ 16. Verschwiegenheit.** Jeder Gesellschafter ist verpflichtet, gegenüber Dritten über alle Angelegenheiten der Gesellschaft strengstes Stillschweigen zu bewahren. Diese Verpflichtung besteht auch nach dem Ausscheiden aus der Gesellschaft.

**§ 17. Wettbewerb.** Kein Gesellschafter oder Geschäftsführer ist berechtigt, im Geschäftszweig der Gesellschaft ein Handelsgewerbe zu betreiben oder Geschäfte für eigene oder fremde Rechnung zu tätigen, es sei denn, dass ihm per Gesellschafterbeschluss hierzu die Zustimmung erteilt wird. Vorstehende Regelung gilt nicht bei Beteiligungen oder Tätigkeiten, die bereits ausgeübt werden, bzw. bestehen solange diese Unternehmen Ihren Geschäftsgegenstand unverändert beibehalten.

### **§ 18. Informationsrecht.**

(1) Jeder Gesellschafter kann über die Angelegenheiten der Gesellschaft innerhalb und außerhalb der Gesellschafterversammlung Auskunft verlangen; er kann die Geschäftsbücher und Papiere der Gesellschaft überprüfen, sich Bilanzen



anfertigen oder auf eigene Kosten durch eine zur Berufsverschwiegenheit verpflichtete Person (Wirtschaftsprüfer, Steuerberater) anfertigen lassen und sich durch Betriebsbesichtigung informieren.

Die Ausübung des Informations- und Kontrollrechts darf jedoch nicht zu einer Beeinträchtigung des Geschäftsablaufes der Gesellschaft führen.

(2) Kein Gesellschafter darf Angelegenheiten der Gesellschaft, gleich welcher Art, insbesondere jedoch Betriebs- oder Geschäftsgeheimnisse offenbaren, soweit nicht aufgrund der Gesetze oder dieses Vertrages eine Offenbarung erfolgen muss oder kann.

### **§ 19. Allgemeine Vorschriften.**

(1) Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen der Gesellschafter untereinander und mit der Gesellschaft müssen schriftlich erfolgen, soweit nicht das Gesetz notarielle Form vorschreibt.

(2) Dieser Vertrag bleibt auch gültig, wenn einzelne Vorschriften des Gesellschaftsvertrages sich als ungültig erweisen. Die ungültige Vorschrift des Gesellschaftsvertrages ist alsdann durch Gesellschafterbeschluss in rechtswirksamer Form so zu ergänzen bzw. umzudeuten, dass der mit der ungültigen Vorschrift beabsichtigte wirtschaftliche Zweck erreicht wird. Entsprechend ist zu verfahren, wenn sich bei Durchführung des Vertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke ergibt.

(3) Im Übrigen gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

(4) Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen nur im Memorial. Damit ist die Gesellschafterversammlung beendet. Weitere Beschlüsse werden an dieser Stelle nicht gefasst.

### *III. Schlussbestimmungen*

(1) Sollte eine Bestimmung dieses Vertrages unwirksam oder undurchführbar sein oder werden, so berührt dies die Wirksamkeit des Vertrages im Übrigen nicht. Die Parteien verpflichten sich vielmehr, in einem derartigen Falle eine wirksame bzw. durchführbare Bestimmung an die Stelle der unwirksamen oder undurchführbaren Bestimmung zu setzen, die der ersetzten soweit wie möglich entspricht; dasselbe gilt für etwaige Lücken in diesem Vertrag.

(2) Die Kosten dieses Vertrages trägt die Gesellschaft.

Diese Niederschrift wurde den Erschienenen vom Notar vorgelesen, von den Erschienenen genehmigt und von ihnen und dem Notar eigenhändig unterschrieben:

Signé: ZIMMER, RING, KLATT, STROHM, DESGRANGES, DUMONT, OTT, BUSCHLINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2011. Relation: REM/2011/1755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012021722/456.

(120028202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

### **HM Medics S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.832.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RCS n° B 84426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société HM MEDICS SA (RCS n° B95832) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le lundi 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023078/9.

(120029857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

### **Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.048.

### *Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 21 février 2012, l'actionnaire unique de la société a décidé de révoquer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes, et ce avec effet rétroactif au 28 septembre 2011.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la société, et ce avec effet rétroactif au 28 septembre 2011 et jusqu'à l'approbation des comptes annuels pour l'année se clôturant au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012023476/19.

(120030402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---

**Hot Stuff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.899.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023079/9.

(120029548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Initio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.830.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023089/9.

(120029403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**International Trade Real Estate Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.888.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012023090/11.

(120029616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**J.G. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.997.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023092/10.

(120029330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.208.

---

*Extrait des résolutions prises en date du 17 février 2012*

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 17 février 2012 que l'associé unique a décidé comme suit:

- (i) de révoquer Saphia Boudjani de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012; et
- (ii) d'élire Damien Nussbaum ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012 et jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2018.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Peter Diehl  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012023137/15.

(120029756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Jag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.135.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012023099/11.

(120029559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**JamaicaLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.026.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023093/10.

(120029507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Jaazz Consulting SA, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.867.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023097/10.

(120029921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**A.L.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 140.532.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012023309/14.

(120030391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---

**Exclusive Car Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 146.143.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Exclusive Car Concept qui s'est tenue au siège social de la société le 30 décembre 2011 que:

1. La société accepte la démission des postes d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Hans WIND-SINGER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

2. Est nommée en tant qu'administrateur délégué Monsieur Julien GASS, né le 30 mai 1985 à Thionville, France, résidant professionnellement à 67, rue Michel Welter, à L-2730 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

3. Est nommée en tant qu'administrateur Monsieur Sergio DOMINGUES, né le 12 OCTOBRE 1974 à Castro Laboreiro Melgaco, Portugal, résidant professionnellement à 67, rue Michel Welter, à L-2730 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2012023409/20.

(120030151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---

**Jaazz Consulting SA, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.867.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023098/10.

(120029922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Klingelberg Luxembourg A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.451.

Le siège social du commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé est dorénavant établi au:  
163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023104/11.

(120029851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

—  
Monsieur Alastair FAIRGRIEVE a donné sa démission en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Guy HARLES, gérant B
- Monsieur Julian HILTON-JOHNSON, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Luxembourg McD Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012023109/17.

(120029602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Marvillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.050.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 31 janvier 2012:

- La démission de Monsieur Keith Stuart Krasny, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet au 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012023125/16.

(120029436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**La Poja, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.768.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012023112/11.

(120029932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Leader International E-Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 135.853.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012023113/10.

(120029919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**Longitudes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.167.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023118/9.

(120029905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---